

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES  
Préavis municipal no 19/2012

Illuminations des fêtes de fin d'année

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la commission) constituée par

a son Président, Daniel Dupasquier,  
e ses membres, Ornella Morier, Philippe Muggli, Henri Pisani et Patrick Oppliger

s'est réunie le mardi 18 septembre 2012 en présence de Monsieur Edgar Schiesser Syndic, accompagné de la conseillère municipale, Madame Christine Canu et des conseillers municipaux, Messieurs Luigi Mancini, Daniel Crot et Denis Favre afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. La commission s'est encore réunie le 24 septembre 2012 afin de statuer et rédiger son rapport.

La commission remercie les représentants de l'Exécutif pour le travail effectué ainsi que pour leur disponibilité à la renseigner et à répondre à ses questions.

Préambule

C'est en 1999 que l'éclairage de notre village pour les fêtes de fin d'année fut proposé et avait comme but l'éclairage des bâtiments de caractère.

Après des années de bons et loyaux services, les illuminations ont commencé par donné des signes de fatigue pour être inutilisables aujourd'hui.

Suite à des demandes faites au Conseil communal et directement par plusieurs Conseillères et Conseillers Communaux, la Municipalité nous propose un nouveau concept d'éclairage pour les fêtes de fin de année.

Le projet comprend deux parties

1. l'éclairage par des spots de couleur des bâtiments communaux
2. un éclairage par led sur support métallique disposé au nord et au sud du village

Deux prestataires ont été choisis :

1. la société Schroeder qui s'occupe d'illuminer les communes voisines de Prilly et de Lausanne
2. la société Zumtobel qui est domicilié sur notre commune et qui a consenti des rabais du fait qu'elle est à Romanel. Nous la remercions.

Notons que l'investissement n'est pas porté au budget. Après analyse et discussion, nous sommes d'avis d'accepter ce préavis, les illuminations de fin d'année étant souhaitées par une grande partie de notre population et les coûts restent raisonnables.

### Conclusion

Fondé sur ce qui précède et malgré les coûts annoncés, la commission des finances accepte à l'unanimité de ses membres et sans amendement le préavis 19/2012 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à voter les résolutions suivantes,

#### Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal n° 19/2012 adopté en séance du 3 septembre 2012
  - ouï le rapport de la Commission technique,
  - ouï le rapport de la Commission des finances,
- à considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder le préavis municipal tel que présenté ;
2. d'accorder à la Municipalité de crédit de CHF 69700. 00 pour l'installation d'illuminations pour les fêtes de fin d'année ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles.
4. d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 5 ans

Romanel-sur-Lausanne, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

Le rapporteur:

  
Patrick C. Pliger

Les autres membres:  
Daniel Ouedraogo  
Philippe Muggli  
Ornella Morier  
Henri Pisani

  
Philippe Muggli

Ornella Morier  
  
Henri Pisani